

	
Délibération n° 7	Conseil Municipal du Lundi 21 novembre 2022
Service Éducation	Domaine de compétence : 7.10 – Finances divers
<p>Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <div data-bbox="167 739 518 1243" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 14/11/2022 Membres présents : 28 Membres ayant donné pouvoir : 3 Membre(s) excusé(s) : 0 Membre(s) non excusé(s) : 2 Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 24/11/2022</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, , Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSELIN et Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET</p> <p>Objet : Participation financière des familles pour le séjour en classe de neige 2023</p>	
Rapporteur : Madame Nathalie TILLIER, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs et périodicité des paiements

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

Considérant que l'organisme OXY JEUNES de Arras a été retenu dans le cadre de l'appel d'offre et que le séjour se déroulera du **17 au 24 mars 2023** au Centre « Les Cyclamens » à CHÂTEL – HAUTE-SAVOIE (départ le 16 au soir et retour le 25 au matin)

Considérant que sur proposition de la Commission N°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à

Étaples-sur-mer », il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les montants des participations des familles pour le séjour en classe de neige, payables en 5 échéances mensuelles au Service Education-Jeunesse à compter du mois de décembre 2022.

Tarifs du séjour par famille :

- **375 € par enfant Étaplois,**
- **250 € par enfant Étaplois dont les parents ont des ressources équivalentes au RSA socle,**
- **724 € par enfant extérieur.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'encaissement de la participation des familles.

Les recettes en résultant sont inscrites au BP 2022 et 2023.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 24 Novembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

